PLFSS 2020 : Un texte incohérent avec les objectifs de développement du virage ambulatoire. Pour les prestataires de santé à domicile, une révision est impérative !

Le PLFSS 2020 retombe dans les travers de son prédécesseur : l'effort économique demandé aux professionnels du dispositif médical et aux prestataires de santé à domicile est incompatible avec la viabilité d
'
un
secteur pourtant clé dans la réussite du virage ambulatoire
.

Seule une révision collaborative permettra d'établir un tableau d'économie réaliste, au bénéfice de l 'efficience budgétaire, de la pérennité des acteurs du secteur et de la qualité de vie des patients.

Effort économique 2020 : des attentes irréalistes

Les pouvoirs publics tirent-ils les justes conclusions des expériences passées ? La question se pose à la lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 (PLFSS 2020) qui suscite l'incompréhension de l'ensemble des professionnels du secteur de la

prestation de santé à domicile. En cause : un effort économique prévisionnel bien supérieur à celui que le secteur a difficilement été en mesure de livrer en 2019. Ils soulignent unanimement : « Pour mémoire, le PLFSS 2019 a été le cadre d ' une crise ouverte et de longues négociations menant à une réduction de près de 30 % des baisses envisagées en matière de prestation de santé à domicile, le ministère de la santé ayant compris que le secteur ne pouvait supporter de telles coupes budgétaires. Pourtant, le montant évoqué dans le pré-PLFSS 2020 est identique à celui de 2019 ... avant discussions !

Vaine promesse de co-construction budgétaire ?

L'histoire semble se répéter d'année en année. Pourtant, des engagements forts étaient ressortis d 'une rencontre avec le cabinet ministériel de la santé, le 26 mai dernier : promesses de concertation préalable, d 'analyses d'impact, identification d ' outils de régulation intelligents ... « Les échanges ont dessiné les contours d ' une évolution en profondeur des rapports entre acteurs du secteur et pouvoirs publics. L ' assurance de préserver à la fois la qualité de la prise en charge et la juste rémunération des professionnels, tout en participant à la réduction du déficit de la sécurité sociale. Las, passés les effets d ' annonce, aucune concertation n ' a été organisée pour ce nouveau PLFSS, retombé dans les travers d '

une déconnexion de nos réalités économiques.
»

Injonction paradoxale : privilégier le domicile... en étouffant ses acteurs

Peu tourné vers les évolutions sociétales et l'essor de la prise en charge à domicile, le PLFSS met en lumière un hiatus de communication interministérielle : «
Le ministère de la santé nous avait rassurés sur sa volonté de développer un modèle innovant de
co
-régulation avec les acteurs du secteur. Reste à ce que Bercy en prenne acte et le traduise en chiffres financièrement "supportables" via un mandat révisé.
»
L
'
intersyndicale des prestataires appelle par conséquent à un travail de concertation, afin de définir
pour 2020
un tableau d
'
économies réaliste, dans l
'
intérêt de plus de 2 millions de français suivis à domicile
.